



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 92882

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les tarifs postaux prohibitifs pour la presse professionnelle. En effet, en sept ans, la presse a subi une progression de 47 % des tarifs qui lui sont appliqués. Cette hausse absolument spectaculaire devait en théorie assurer le retour à l'équilibre des comptes de la branche du transport postal de la presse. Il n'en est rien puisque le déficit structurel de la poste n'a pas diminué. Au lieu de s'interroger sur l'efficacité de cette politique tarifaire et se demander si on n'imputait pas à la presse une partie de la baisse d'activité du courrier, votre ministère a annoncé une nouvelle progression de 3 % des tarifs sur les six prochaines années de 2016 à 2022, auquel viendra s'ajouter l'inflation. Il s'agit d'une décision unilatérale imposée aux éditeurs sans négociation ni discussions. Une telle hausse risque d'être impossible à absorber pour les titres de presse et de fragiliser davantage une activité essentielle mais en pleine mutation. Enfin, il s'agit d'un message extrêmement négatif envoyé au monde rural. En effet, une telle décision pénalise une nouvelle fois les lecteurs des territoires ruraux, qui sont des clients captifs, sans alternative, de la poste. Il lui demande de préciser la position du Gouvernement sur ce sujet et de revenir sur ces hausses tarifaires ou de trouver des compensations pour sauvegarder ce service public indispensable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92882

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 février 2016](#), page 905

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)